

AESH

8 mars :



en grève, pour un vrai statut et pour l'égalité !

Plus de 90 % des accompagnant·es des élèves en situation de handicap sont des femmes ; ainsi, l'Éducation nationale contraint plus de 100 000 femmes à subir une précarité structurelle !

Dans l'Éducation nationale, **les femmes gagnent en moyenne 16% de moins que les hommes**. Une des causes de cette inégalité, est la surreprésentation des femmes dans les professions les moins rémunérées. La contractualisation et les temps partiels imposés contraignent les AESH à des salaires souvent inférieurs au seuil de pauvreté.

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

Elles font partie des personnels les plus impacté·es par la forte inflation de ces dernières années. Les récentes revalorisations salariales, en grande partie sous la forme d'indemnités et non de salaire, n'ont en rien amélioré la situation car elles restent très insuffisantes.



Quant au versement de **la prime dite de pouvoir d'achat**, il a eu comme conséquence pour les collègues dans les situations les plus précaires (par exemple mère isolée), la perte totale ou partielle de certaines allocations et une baisse de la prime d'activité. D'autre part, les conditions pour prétendre au versement de cette prime excluaient de fait les collègues qui avaient été en congé parental puisque non rémunérées au 30 juin 2023.

Le métier d'AESH est sous-rémunéré car il est considéré comme « féminin ».

L'Éducation nationale justifie l'absence de statut par **des stéréotypes sexistes** qui n'ont que trop duré : les compétences requises pour favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap ne sont pas des compétences maternelles ou féminines, les AESH exercent des gestes professionnels spécialisés.

Le ministère fait preuve d'un mépris scandaleux, allant même jusqu'à prévoir une indemnité REP/REP+ au rabais. Le message est clair : une sous prime pour les sous-personnels.

En refusant de reconnaître leur métier, l'Éducation nationale refuse de reconnaître la valeur sociale et la spécialisation du travail des AESH. Pourtant les personnels

AESH sont bien plus des éducateurs et des éducatrices spécialisé·es sur les questions de pédagogie et de handicap que des accompagnant·es.

Les récentes déclarations et annonces des ministres successifs convergent toutes dans le sens de **cette absence de reconnaissance professionnelle**. Plutôt que de s'attaquer à la question du temps de travail et de reconnaître que 24h d'accompagnement équivaut à un temps plein, la solution proposée au problème des bas salaires est... de prendre un second emploi. Cela revient à acter qu'on ne peut pas vivre dignement avec un salaire d'AESH. Quant à la nouvelle ministre, s'exprimant au sujet des AESH dans une interview, elle expliquait qu'il s'agissait de "jeunes qui vont nous aider pour prendre en charge les élèves en difficulté"...

Ça suffit le mépris ! Il est temps que le ministère abandonne ses préjugés discriminants et engage une politique volontariste pour lutter contre la précarité imposée aux professionnel·les des métiers les plus féminisés, dont les AESH.